



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	27
Date de la convocation		
18/09/2023		
Date d'affichage		
18/09/2023		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 27 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, BENOIT-DELBAST Jacqueline, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée

Secrétaire de séance : GOYENECHÉ Olivier

N°2023-09-27-09/74 Désignation d'un délégué pour siéger au SYDEC « Electricité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDEC,

Vu la délibération n°2020-06-04-07/30 par laquelle le conseil municipal a désigné les délégués au sein du syndicat départemental d'électrification des communes (SYDEC) pour l'Energie,

Vu la démission de Madame Charbonnier en date du 11 août 2023 en qualité de conseillère municipale, et de facto en qualité de déléguée au sein du SYDEC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Patrick Darribère pour siéger en qualité de titulaire au SYDEC pour l'énergie.

A Labenne, 29 Septembre 2023

Le Secrétaire de séance,


Olivier Goyeneche

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.